



# MUNICIPALITÉ DE Saint-Valère

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 4 novembre 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis

Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Siège #4 - Madame Nadia Hébert

Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

## RÉSOLUTION: 2024-11-372 / AUGMENTATION SALAIRE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Valère désire maintenir la rémunération des employés cadres à des niveaux compétitifs;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut investir afin de favoriser la rétention et l'embauche d'employés cadres ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de convention collective soumise par le syndicat des employés de Saint-Valère

**CONSIDÉRANT QUE** l'indice des Prix à la Consommation (IPC) publié par l'Institut Statistique du Canada au 30 septembre 2024 est de 2%;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la Conseillère Nadia Hébert et appuyé par le Conseiller Éric Morissette et résolu unanimement :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- **QUE** le conseil municipal de Saint-Valère autorise le versement aux employés cadres à l'emploi et effectif au **1er janvier 2025**, un pourcentage forfaitaire équivalent à **2 %** du salaire versé au cours de l'année 2024.
- **QUE** le salaire du directeur général soit ajusté conformément aux prescrits de son contrat de travail signé entre le maire et lui.

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce  
**7 novembre 2024.**

  
Karl Peguy Saint-Fort

Directeur général et greffier-trésorier